

Destinataires :

- Président(e)s des clubs et établissements affiliés
- Président(e)s des Comités territoriaux
- Membres du Comité Directeur
- Président de la FFME
- Invités

Marseille, le 20 décembre 2020

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade, qui se tiendra le **jeudi 21 janvier 2021, de 18h à 19h de façon dématérialisée** (visioconférence) suivant la possibilité offerte en vertu de l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020.

Merci de confirmer l'inscription de votre représentant à cette Assemblée Générale Extraordinaire avant le 14 janvier 2021, en utilisant le lien suivant :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=6uyWaOkjhk-ie87rv-Zs35cAoTzilrhCITPvBvBOzEBUQU9BR09MOEdHWjICOTcwTzFTMEw1S1A0SC4u>

Si vous ne pouvez pas être présents, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre procuration.

Vous recevrez le lien de connexion à la visioconférence à partir du 15 janvier, à l'issue des inscriptions à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ordre du jour – Assemblée Générale Extraordinaire

18h Ouverture de la visioconférence et accueil des participants

18h30 Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Si les quorums sont atteints (au moins 50% des membres représentant au moins 50% des voix), présentation des propositions de modifications statutaires

Vote des modifications statutaires

19h Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

A noter qu'en l'absence des quorums, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée à une date ultérieure.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux.

Salutations sportives,

Josselin CAZAUX
Président

46 rue Bravet - 13005 Marseille

<http://paca.ffme.fr>